Image not found or type unknown

# rupture d'une garde alternée

Par **anim25**, le **08/06/2011** à **15:24**

Bonjour,
Je suis séparé de mon ex compagne depuis 2002 avec qui j'ai eu une fille en 2001. Nous sommes passés à 2 reprises devant le juge aux affaires familiales en 2004 et 2005 pour mettre en place une garde alternée une semaine sur 2 pour notre fille (garde contre laquelle elle était à l'origine, mais à laquelle elle s'était habituée et nos rapports étaient devenus normaux voir amicaux avec le temps).
Je suis célibataire et j'ai donc ma fille une semaine sur 2 et mon ex compagne s'est remariée en 2006 et a eu 3 autres enfants avec son mari.
Et aujourd'hui, contre toute attente, elle m'annonce qu'elle va quitter son mari et partir s'installer en Bretagne. J'ai oublié de préciser que nous vivons tous les 2 à 10 kms l'un de l'autre, moi à Besançon et elle dans les environs.
Donc elle veut que l'on parle de Laura.
Autant vous dire que je ne vais pas très bien à ce jour et me fais énormément de soucis concernant la garde de ma fille.
J'ai besoin de votre aide pour me dire ce que je peux et dois faire et quels sont mes droits et recours si elle décide de vouloir emmener notre fille âgée de 10 ans aujourd'hui avec elle en Bretagne ?
Pouvez-vous me répondre ?
Merci d'avance de votre aide.

Par **Claralea**, le **08/06/2011** à **16:07**

Bonjour, si c'est egalement le voeu de votre fille, vous pouvez demander la residence exclusive de votre fille.

Sinon, vu la distance qui va vous separer, vous pourrez demander l'integralite des petites vacances scolaires et la moitie des grandes et vous devrez payer une pension alimentaire à la mère puisqu'elle sera à sa charge

Par **Domil**, le **08/06/2011** à **17:29**

Votre seul recours est effectivement de faire une requête au JAF pour obtenir la résidence exclusive de l'enfant.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés